

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex
Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87
communication@mundolsheim.fr

DIV N° 4/2021

ARRETE MUNICIPAL portant modification des limites de l'agglomération

Le Maire de la commune de MUNDOLSHEIM,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2131-1 ;
L. 2213-1 à L.2213-6-1 ;

VU le code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2 et R.411-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités
locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre
les communes, les départements, les régions et l'état ;

VU l'arrêté modifié du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des
autoroutes;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5^{ème} partie -
signalisation d'indication et des services – approuvée par l'arrêté interministériel du 31
juillet 2002 modifié;

**Considérant que l'extension de la Zone Commerciale Nord nécessite une modification
des limites de l'agglomération.**

arrête

Article 1^{er} : Limites de l'agglomération

- 1) Entrée Nord RM263 Route de Brumath : N 48°38'50.6'' E 007°43'27.9''
- 2) Entrée Est RM263 Route de Brumath : N 48°38'33.7'' E 007°43'33.2''
- 3) Entrée Sud-Est RM63 Rue de l'Industrie : N 48°38'05.9'' E 007°43'11.8''
- 4) Entrée Sud-Ouest, RM 63 N 48° 37'53.7'' E 007° 42'14.2''
- 5) Entrée Ouest Rue du Général de Gaulle : N 48°38'35.3'' E 007°42'17.7''
- 6) Entrée depuis RM263 vers Bd des Enseignes : N 48°39'0.89'' E 007°43'27.9''
- 7) Entrée depuis A35 vers giratoire : N 48°38'54.35'' E 007°43'37.93''
- 8) Entrée depuis RM263 Sud : N 48°38'51.49'' E 007°43'29.19''
- 9) Sortie vers A35 : N 48°38'52.56'' E 007°43'42.08''

Article 2 : Mise en place de la signalisation

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sera
mise en place et entretenue par l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 3 : Entrée en vigueur

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue aux articles précédents. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures et contraires.

Article 4 : Exécution

Madame le Maire de la commune de Mundolsheim et Madame le Président de l'Eurométropole de Strasbourg sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Transmission

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le Préfet de Région ;
- Le Préfet du Département du Bas-Rhin ;
- Le Directeur départemental des territoires ;
- Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- Le Directeur départemental de la sécurité publique ;
- Le commandant de la brigade de gendarmerie de MUNDOLSHEIM.

Article 6 : Affichage et publication:

Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 : Voie et délai de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'une recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans les deux mois à compter de son affichage.

Mundolsheim, le 1^{er} février 2021



Béatrice BULOUE,

Maire de Mundolsheim

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE MUNDOLSHEIM
Utilisateur : FREYERMUTH SANDRA

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	AR20210201DIV04
Objet :	Arrêté municipal portant modification des limites de l'agglomération - div04/2021
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2021-02-01 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.4 - Limites territoriales
Identifiant unique :	067-216703090-20210201-AR20210201DIV04-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 067-216703090-20210201-AR20210201DIV04-AR-1-1_0.xml	text/xml	913 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : AR20210201DIV4.pdf Nom métier : 99_AR-067-216703090-20210201-AR20210201DIV04-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	96.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 février 2021 à 16h58min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 février 2021 à 16h58min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 février 2021 à 16h58min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 février 2021 à 16h59min12s	Reçu par le MI le 2021-02-02